

A l'Assemblée des délégués de la

Fédération suisse du Franches-Montagnes

Les Longs - Prés
1580 Avenches

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2018

(période du 1.1. au 31.12.2018)

le 22 mars 2019
170-24-097/2120-9190/kes/sib/kro

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée des délégués de la**

Fédération suisse du Franches-Montagnes, Avenches

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de la Fédération suisse du Franches-Montagnes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Berthoud, le 22 mars 2019

BDO SA

Simon Kehrli
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

ppa. Sibylle Schmid
Experte-réviseur agréée

Annexe
Comptes annuels